

**A paraître :**  
**Un nouveau numéro de la revue**  
**« Économie et statistique »**

Cette nouvelle publication d'**Économie et Statistique** (n°429-430) rassemble des articles sur les thèmes : *Revenus et salaires et Travail - Emploi* et précisément sur les bas salaires et le marché du travail.

Les auteurs qui ont collaboré à ce numéro n'appartiennent pas tous à l'Insee. Les jugements et opinions qu'ils expriment, n'engagent qu'eux-mêmes et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

**Présentation des articles de la revue : Introduction**

*Jérôme Gautié (Institut des Sciences sociales du travail, Paris I) et David Margolis (CNRS, Centre d'Économie de la Sorbonne)*

**Les politiques d'allègements ont-elles un effet sur la mobilité salariale des travailleurs à bas salaires ?**

Les conséquences des allègements sur la mobilité salariale des travailleurs à bas salaire ont été peu étudiées, au contraire de leurs effets sur l'emploi. La dégressivité des allègements peut venir contrebalancer les effets positifs de la réduction du coût du travail, et ainsi freiner la mobilité salariale.  
*Bertrand Lhommeau et Véronique Rémy (Dares, ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité).*

**Microsimulation et modèles d'agents : une approche alternative pour l'évaluation des politiques d'emploi**

Un modèle de microsimulation dynamique des créations/destructions d'emploi au niveau individuel permet de rendre compte des principales caractéristiques du marché du travail français et donne des informations sur l'impact de divers types de politiques d'emploi.

*Muriel Barlet, Didier Blanchet et Thomas Le Barbanchon (Insee)*

**Les effets des allègements de cotisations sociales sur l'emploi et les salaires : une évaluation de la réforme de 2003**

L'harmonisation des exonérations de charges sociales a permis d'accroître l'emploi dans les entreprises à 39 heures mais elle l'a plutôt réduit dans les entreprises à 35 heures. Au total, si l'effet sur l'emploi s'avère ambigu, la loi de 2003 a contribué à la hausse des rémunérations dans les deux catégories d'entreprises.

*Matthieu Bunel (Université de technologie de Belfort-Montbéliard), Fabrice Gilles (Université de Lille) et Yannick L'Horty (Université d'Évry)*

### **Coût du travail et flux d'emploi : l'impact de la réforme de 2003**

Les baisses de cotisations patronales associées à cette réforme n'ont pas compensé la hausse du coût du travail dans les entreprises signataires d'accords de réduction de la durée du travail. Aussi a-t-on assisté à un ralentissement des embauches par les entreprises passées à 35 heures entre 2001 et 2007.

*Véronique Simonnet (Université Paris I Panthéon-Sorbonne) et Antoine Terracol (Universités de Lille et de Paris I Panthéon-Sorbonne)*

### **Aides sociales locales, revenu de solidarité active (RSA) et gains du retour à l'emploi**

Les prestations sociales locales et/ou extra-légales jouent un rôle décisif sur les gains du retour à l'emploi pour les allocataires de minima sociaux. Si le passage au RSA a eu des effets très favorables sur ces gains, les ajustements locaux des aides sociales peuvent contrecarrer ces effets.

*Denis Anne (Centre d'études de l'emploi, CEE) et Yannick L'Horty (Université d'Évry)*

### **L'allocation de parent isolé a-t-elle favorisé l'inactivité des femmes?**

La création de l'allocation de parent isolé en 1976 est assimilée ici à une expérience naturelle. L'offre de travail des mères isolées a été relativement peu affectée par la diminution de l'incitation financière induite par cette allocation.

*Yves de Curraize (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Injep) et Hélène Périvier (Centre de recherche en économie de sciences Po, Observatoire français des conjonctures économiques, OFCE)*

### **Allègements de cotisations patronales et dynamique salariale**

Les baisses de cotisations patronales mises en place entre 1995 et 1997 ne semblent pas avoir pesé négativement sur la dynamique des salaires situés dans la zone des allègements, tout au moins à court et moyen terme.

*Romain Aeberhardt et David Sraer (Insee)*

## **Complément : résumés détaillés des articles**

---

### **Les politiques d'allègements ont-elles un effet sur la mobilité salariale des travailleurs à bas salaires ?**

*Bertrand Lhommeau et Véronique Rémy*

Cet article cherche à déterminer les effets des allègements de cotisations sociales employeur sur la politique salariale des entreprises à l'égard des travailleurs à bas salaires. Une approche théorique à l'aide d'un modèle d'appariement suggère que les allègements ont un effet ambigu sur le taux de croissance des salaires : d'un côté, le coût moyen du travail est réduit et le surplus ainsi dégagé par les entreprises peut être en partie utilisé pour accélérer la promotion salariale.

De l'autre, le coût marginal du travail augmente en raison de la dégressivité des allègements, ce qui renchérit d'autant le coût d'une augmentation de salaire brut.

Ces conclusions théoriques sont rapprochées d'une estimation d'un modèle à effets fixes étudiant les déterminants du taux de croissance des salaires, réalisée pour des bas salaires (salaires mensuels inférieurs à 1,3 Smic). Cette estimation utilise un panel d'individus restés au moins trois ans dans la même entreprise, ces personnes étant suivies sur une période de vingt ans. Elle confirme l'existence des deux effets antagonistes et permet de les isoler : l'effet négatif de la progressivité du coût marginal sur la mobilité salariale des travailleurs à bas salaires l'emporte. Cet effet négatif est moins accusé si l'on élargit la définition des bas salaires à 1,8 Smic.

---

### **Microsimulation et modèles d'agents : une approche alternative pour l'évaluation des politiques d'emploi**

*Muriel Barlet, Didier Blanchet et Thomas Le Barbanchon*

De nombreux outils sont régulièrement mobilisés pour prévoir ou analyser l'effet des politiques d'emploi : modèles macroéconométriques, maquettes d'équilibre général, évaluations *ex post* sur séries temporelles ou sur données microéconomiques. Cet article explore une approche



additionnelle, à mi-chemin des méthodes de microsimulation et des modèles dits *ACE (agent-based computational economics)*. Le principe est de décrire le comportement des agents au niveau individuel, en prenant en compte la façon dont ils interagissent et répondent aux modifications de l'environnement économique général. On applique ce principe à la simulation dynamique des créations et destructions d'emploi, à l'appariement entre individus et postes, ainsi qu'aux comportements de négociation salariale. Ces processus se déroulent sous contrainte de profitabilité et sous une éventuelle contrainte de demande globale par type de biens/qualifications. Le modèle est calibré pour reproduire les principales caractéristiques du chômage et de l'emploi salarié privé en France, puis il est appliqué à la simulation de quelques exemples de chocs : choc démographique, choc sur le salaire minimum, politiques d'allègement de charges.

Ce modèle est encore à l'état de prototype, mais il permet de retrouver les ordres de grandeur obtenus par les approches existantes et il présente un plus grand potentiel pour l'analyse détaillée des effets de ces politiques d'emploi. Une version plus élaborée pourrait donc utilement compléter la panoplie d'instruments actuellement disponibles pour l'analyse du marché du travail.

---

### **Les effets des allègements de cotisations sociales sur l'emploi et les salaires : une évaluation de la réforme de 2003**

*Matthieu Bunel, Fabrice Gilles et Yannick L'Horty*

La réforme du 17 janvier 2003 a unifié les dispositifs d'exonération de cotisations sociales entre les entreprises à 35 heures et celles à 39 heures tout en réalisant sur une période de trois ans, de 2003 à 2005, la convergence entre le Smic horaire et les différentes garanties mensuelles de rémunération qui coexistaient jusque-là. Nous évaluons les effets de cette réforme sur l'emploi et les salaires au moyen d'un appariement de données issues des fichiers de l'Urssaf et de l'Insee. Ces données permettent, pour la première fois, d'appréhender les baisses de cotisations sociales effectivement perçues par les entreprises.

L'évaluation tient compte à la fois de l'endogénéité de la baisse du coût du travail induite par la réforme (le coût du travail diminue davantage dans les entreprises qui ont fait une plus large place aux emplois à bas salaires à la suite de la réforme) et des différences entre les entreprises initialement à 35 heures ou à 39 heures. La variable clé est la variation du coût du travail directement liée aux changements de barèmes et à la hausse des minima salariaux (indépendamment des ajustements opérés par l'entreprise après 2002). Elle est calculée pour chaque entreprise sur la base des rémunérations versées en 2002 et des hausses du salaire minimum. Les effets de cette variation sur l'emploi et les salaires sont ensuite estimés à l'aide de méthodes paramétriques et semi-paramétriques. Selon ces estimations, la réforme de 2003 a permis d'accroître légèrement l'emploi dans les entreprises restées à 39 heures mais elle a conduit à l'effet inverse pour les entreprises à 35 heures. Au total, son effet sur l'emploi total s'avère ambigu, qu'il soit mesuré en effectif ou en équivalent temps plein. Elle a cependant contribué à la hausse des rémunérations dans les deux catégories d'entreprises.

---

### **Coût du travail et flux d'emploi : l'impact de la réforme de 2003**

*Véronique Simonnet et Antoine Terracol*

La loi du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi instaure, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, un dispositif de convergence entre le Smic et les différentes garanties mensuelles de rémunération (GMR) qui existaient jusqu'alors. Elle a abouti le 1<sup>er</sup> juillet 2005 à une rémunération minimale unique. Cette loi modifie également le dispositif d'allègement de cotisations patronales sur les bas salaires. Il s'agissait de compenser la hausse du coût du travail due au mouvement de convergence et d'aboutir en juillet 2005 à un dispositif uniformisé pour toutes les entreprises, quelle que soit leur durée collective de travail. Durant la période transitoire, 2003-2005, les allègements de charge diffèrent toujours selon que l'entreprise est signataire ou non d'un accord de réduction à 35 h de la durée du travail avant 2003. Le coût d'embauche a évolué dès lors différemment selon les entreprises ; nous avons donc comparé l'évolution des transitions du chômage vers l'emploi selon que le chômeur transite vers une entreprise signataire ou non. Un appariement des données de l'enquête *Emploi* (2001-2007) et des fichiers Cerfa, met en évidence un ralentissement des sorties du chômage vers les



entreprises passées à 35 heures. Les baisses de cotisations patronales associées à la réforme de 2003 semblent avoir été insuffisantes dans le cas des entreprises signataires mais ont permis de compenser la hausse du coût du travail chez les non-signataires. Enfin, la mise en place de cette réforme n'a pas modifié les sorties du chômage des personnes les plus diplômées mais elle a ralenti celles des moins diplômées, plus susceptibles d'être rémunérées à un niveau proche du salaire minimum et donc d'être affectées par l'harmonisation à la hausse des salaires minimaux.

---

### **Aides sociales locales, revenu de solidarité active (RSA) et gains du retour à l'emploi**

*Denis Anne et Yannick L'Horty*

La prise en compte des aides sociales locales peut modifier sensiblement les diagnostics sur les effets des transferts sociaux destinés aux ménages à bas revenus. Un inventaire des prestations sociales locales et/ou extra-légales offertes en 2007 dans 13 villes françaises dont Paris, Lyon et Marseille, permet de mesurer les gains éventuels du retour à l'emploi pour les allocataires de minima sociaux (RMI et API - allocation de parent isolé). En effet, les mécanismes d'attribution des aides et les barèmes correspondants, font qu'il est très souvent désavantageux d'occuper un emploi dans la tranche des très bas salaires. Depuis dix ans, les multiples réformes des prestations nationales et légales, en particulier la prime pour l'emploi, n'ont pas été suffisantes pour garantir que les allocataires de minima sociaux tirent un bénéfice du retour à l'emploi. Dans la plupart des localités et pour la plupart des configurations familiales, un mi-temps au Smic fait perdre des revenus relativement à une situation d'assistance et un temps complet ne garantit pas toujours que l'emploi rapporte à celui qui l'occupe. Les effets positifs des réformes ont été neutralisés par ceux d'autres mesures telles que la généralisation des aides aux transports distribuées par les régions, le développement des tarifs sociaux du téléphone et de l'électricité, ou l'exonération de redevance télévision. Si le dispositif d'intéressement permet aux allocataires du RMI de compenser ces effets, ce n'est que de manière provisoire et pas pour toutes les configurations familiales ni dans toutes les localités.

Dans un second temps, nous simulons les effets de la mise en œuvre du RSA en substitution du RMI et de l'API. Le RSA rend le retour à l'emploi rémunérateur dans la quasi-totalité des villes et des configurations familiales, ce que ne permet pas le RMI même si l'on prend en compte l'intéressement. Toutefois, les ajustements éventuels de l'offre locale d'aides sociales dans le nouveau contexte du RSA sont susceptibles de limiter ces effets positifs. Transformer les aides locales sous conditions de statut en aides sous condition de ressources permettrait de rendre les politiques sociales locales cohérentes avec les objectifs poursuivis par les politiques nationales.

---

### **L'allocation de parent isolé a-t-elle favorisé l'inactivité des femmes ?**

*Yves de Curraize et Hélène Périvier*

Destinée à corriger les situations de précarité liées à la monoparentalité, l'allocation de parent isolé (API) a été instituée en 1976. Pour certains, elle serait susceptible d'avoir dissuadé les mères isolées de jeunes enfants de travailler.

On se propose de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse en assimilant cette réforme à une expérience naturelle permettant d'appliquer la méthode de double différence. Cette méthode consiste à calculer l'évolution du taux d'emploi avant et après la création de ce dispositif pour deux groupes de femmes : un groupe test éligible à l'allocation (les mères isolées dont le plus jeune enfant a moins de 3 ans), et un groupe témoin non affecté mais dont les caractéristiques sont proches (les mères isolées dont le plus jeune enfant est âgé de 7 à 9 ans). La différence entre l'écart de taux d'emploi des deux groupes avant et après 1977 est attribuée à la réforme. L'estimation d'un modèle *Logit* permet de contrôler l'effet des différences observables. Par ailleurs, ce modèle prend en compte la dégradation du marché du travail à laquelle les mères isolées de jeunes enfants ont été tout particulièrement exposées.

L'estimation du modèle sur les données de l'enquête *Emploi* montre que le recul du taux d'emploi des mères isolées de jeunes enfants s'explique en grande partie par la montée du chômage de masse. Une estimation sur les données du recensement confirme ce résultat. Finalement, la réaction de l'offre de travail des mères isolées a été faible au regard de la désincitation potentiellement introduite par l'API.



---

## **Allègements de cotisations patronales et dynamique salariale**

*Romain Aeberhardt et David Sraer*

Les allègements de cotisations patronales mis en place dans les années 1990 ont un impact ambigu sur la progression salariale des individus à bas salaires. Dans la mesure où ils diminuent le coût du travail pour un employeur, ils ne devraient pas avoir d'impact négatif sur les niveaux de salaires à productivité donnée. En revanche, la dégressivité des réductions de cotisations sociales patronales a rendu plus coûteuse l'augmentation des salaires inférieurs au seuil au-delà duquel ces allègements n'ont pas cours. On a donc pu craindre que la progression des bas salaires ne s'infléchisse à la baisse à la suite de la mise en place de ce dispositif. Cet article se propose d'apporter des éléments de réponse à ces questions. La difficulté consiste alors à déterminer ce qu'aurait été la progression salariale des salariés les moins rémunérés en l'absence d'allègements.

Une première méthode consiste à comparer l'évolution du taux de croissance des salaires des personnes concernées par les baisses de cotisations à celui des personnes les plus proches en termes de salaire brut tout en n'étant pas éligibles à ces allègements (méthode de différence de différences). Il s'avère alors qu'en 1997, les travailleurs à bas salaires n'ont pas bénéficié d'augmentations plus faibles que des travailleurs de salaire moyen, et ce relativement à la situation de 1994, année où les baisses de cotisations n'étaient que très marginales. La deuxième approche consiste à comparer chaque année les salariés situés juste au-dessus et en dessous du seuil de 1,33 Smic au moyen d'une méthode de régression sur la discontinuité. Les estimations ne montrent aucune différence significative dans ces évolutions salariales. Au total, les résultats suggèrent que pour les populations retenues dans le cadre de cette étude, la croissance des bas salaires ne s'est pas dégradée avec la mise en place des allègements de cotisations, tout au moins à court et moyen terme.

